



L'ancien international camerounais, Mohamadou Idrissou, devra s'expliquer devant le procureur du tribunal de première instance de Yaoundé, centre administratif.

Mohamadou Idrissou, alias Tchoki Tchock, a lancé depuis quelques mois, une sorte de fatwa contre le président de la fédération camerounaise de football, Samuel Eto'o.

La goutte d'eau qui a fait déborder le vase, c'est quand le footballeur à la retraite, a affirmé dans une vidéo que la FECAFOOT a procédé à un marchandage de places dans la sélection nationale en vue du mondial 2022.

Tchoki Tchock aura donc l'occasion de brandir les preuves de ses déclarations devant les juridictions compétentes du Cameroun.

La plainte déposée contre lui porte la signature de l'ancien Lion Indomptable, Emmanuel Maboang Kessack, employé à la fédération camerounaise de football.

Lisons:

Yaoundé, 14 Décembre 2022

*A Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Yaoundé –
Centre administratif*

Plainte contre : M. MOHAMADOU IDRISOU ET MONSIEUR X

Monsieur le Procureur de la République,

*M. MABOANG KESSACK employé à la fédération camerounaise de football plaignant en
l'espèce, souhaite*

VOUS EXPOSER RESPECTUEUSEMENT :

*Qu'attendu que depuis de longs mois, l'ancien footballeur, Idrissou MOHAMADOU a entrepris
une cabale incendiaire contre la Fédération Camerounaise de Football en juxtaposant et
superposant, sans limites de propos d'une violence étrangère aux valeurs du football qu'il a
servi, tant contre le président de la fédération que contre l'institution ;*

*Que ses propos, évoqués dans des chaînes de médias sont abondamment relayés par des
internauts dans les plateformes digitales.*

*Qu'attendu que depuis le début de la coupe du monde de football Qatar 2022, le mis en cause
a intensifié ses discours haineux et sans fondement ;*

*Qu'il a notamment déclaré à ses proches que la FECAFOOT procède à un marchandage de
places pour la sélection nationale et Que les dirigeants de la FECAFOOT se sont battus au
Qatar suite mauvais partage de l'argent raquetté aux joueurs ;*

*Qu'il a promis a des proches à lui de divulguer la liste des joueurs qui selon lui auraient acheté
leur place ;*

*Qu'attendu que par ces propos, M. Idrissou portent violemment et grossièrement atteinte à
l'honneur et à la probité des dirigeants de la FECAFOOT, alimente des rumeurs et noirci la
considération que de nombreuses portent et témoignent à l'institution garante du sport Roi du
Cameroun ;*

*Que de tels propos, relayés sans arrêt, sont susceptibles de causer d'énormes préjudices
financiers et humains aux responsables et employés de la FECAFOOT ;*

Qu'attendu que ces déclarations sont démembrées de preuves ;

Qu'il suit que, de telles allégations constituent l'infraction de diffamation prévue et réprimée par L'article 305 du Code pénal Camerounais en vigueur.

Qu'Attendu d'autre part que Monsieur X, a, dans des propos d'une amertume indescriptible dont nous tenons trace par note vocale jointe en support à la présente plainte évoqué une série d'éléments ;

Que l'économie de ces propos fait état de ce que Certains footballeurs auraient acheté à « 15 millions de FCFA » leur place en sélection nationale ; Que Samuel Eto'o est « fou », « toute leur bande de bandits » désignant ainsi les responsables de la FECAFOOT ;

Attendu que M. MABOANG KESSACK est ancien footballeur international camerounais, chargé de missions à la fédération camerounaise de football ;

Que son pédigrée et ses fonctions actuelles l'éloignent fondamentalement de la classe des bandits ;

Que cette expression outrageante envers un responsable ne saurait être tolérée, qui plus est, lorsqu'elle est infondée ;

Qu'il suit que l'usage de cette expression et d'autres contenues dans la note vocale constitue l'infraction d'injures prévue et réprimée par l'article 307 du code pénal Camerounais.

PAR CONSÉQUENT :

Le plaignant Souhaite de vous :

- D'ordonner l'ouverture d'une enquête à l'effet d'établir les responsabilités des mis en cause.

SOUS TOUTES RESERVES.

U4C, because justice matters !
